

**AR Prefecture**

005-210501078-20250324-20\_2025-BF  
Reçu le 26/03/2025  
Publié le 26/03/2025



COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2024**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024. Suite au vote du budget primitif, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 21 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en ayant pas de recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat ou de la Communauté de communes du Briançonnais à chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour la commune de Puy Saint André, le conseiller aux décideurs Locaux Mr BAROLLE Clément a analysé les comptes de 2020 à 2024, et précise que :

Les recettes de fonctionnement connaissent en 2024 leur pic de la période,

Les dépenses de fonctionnement continuent d'être maîtrisées en restant en deçà de la période 2019-2020 même si en augmentation par rapport à 2022,

Conséquence des deux premiers points : la Capacité d'Autofinancement est à son meilleur niveau, loin de la période inquiétante 2019-2021

Au niveau investissements, 2024 est l'année où il y a eu le plus d'investissement.

## AR Prefecture

005-210501078-20250324-20\_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

La commune se constitue donc des réserves matérialisées par une trésorerie qui connaît son sommet sur la période, la commune n'a pas d'endettement auprès de banques

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget courant d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

**Les recettes** de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- Des redevances d'occupation du domaine public (orange, ENEDIS, particuliers ou entreprises)
- De la location terrains à l'AFP, Briançon Béton Gédimat, ces deux baux ont fait l'objet d'une renégociation, toitures SEM SEVE,
- Revenus des immeubles, locations de 7 appartements communaux dont création de 2 supplémentaires en 2023 qui génèrent une recette de 13 440€ en plus et projet de création d'un nouvel appartement dans les combles à Puy Chalvin, restaurant d'altitude de Serre Blanc, cabane de Sachas qui a été reprise en régie loyer supplémentaire 2 500€, de jardins communaux,
- Des redevances du domaine skiable SIVU du Prorel, TLM saint Chaffrey, recettes fluctuantes liées notamment à la fréquentation des remontées mécaniques.
- des Recettes liées à la refacturation des frais de personnel communal mis à disposition au budget annexe de l'eau,
- Des remboursements des frais de secours sur pistes,
- Des impôts locaux taxe foncière bâtie, non bâtie et taxe habitation, qui augmentent de 26% sous l'effet de la majoration de la THRS.
- Des attribution de compensation lors d'un transfert de compétence à l'EPCI,
- Des dotations versées par l'Etat qui baissent progressivement, cette année la commune a perçu une dotation biodiversité de 8 166€. Une nouvelle redevance a vu le jour CITEO que la CCB verse aux communes liées par convention pour la gestion de déchets abandonnés 6 805€.
- Des Opérations de travaux de régie réalisées par le service technique qui deviennent de plus en plus régulières et qui permettent de valoriser le travail en investissement.
- la vente de terrains communaux pour 135 525€ avec une sortie de l'actif de 48 497.12€ et une plus value de 87 027.88€.

**Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 797 692.75€**

**Les dépenses** de fonctionnement sont constituées :

- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, maintenances diverses, assurances, taxe foncière, frais d'administration, prestations de secours sur pistes, frais de formations, les subventions versées aux

**AR Prefecture**

005-210501078-20250324-20\_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

associations, indemnités des élus,

et les intérêts des emprunts à payer lorsque la commune a contracté un emprunt ce qui n'est pas le cas de la commune de Puy Saint André.

On relève une hausse des dépenses de fonctionnement sur les charges à caractères générales notamment sur le poste *énergie électricité* bâtiment et éclairage public, la commune a contractualisé avec un économe via IT 05 pour accompagner la commune dans une analyse des consommations énergétiques. Également une dépense supplémentaire de 25 410€ pour l'achat de forfaits ski jeunes.

- par les rémunérations du personnel municipal composé de 3 administratifs titulaires dont 2 temps plein et un temps partiel et 2 agents techniques temps plein un titulaire un contractuel, un vacataire pour le déneigement et un vacataire pour l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire au Clos du Vas. La mise à disposition du personnel du service urbanisme de la Communauté de Communes du Briançonnais est imputé sur les charges de personnel également, en 2024, il a été réglé 2023 et 2024.

Les rémunérations des agents correspondent généralement à 50% des dépenses réelles de fonctionnement (216 659.24€).

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 483 566.01€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	218 316.13€	Atténuation de charges	3 085.00€
Dépenses de personnel	216 659.24€	Recettes des services	137 348.31€
Autres dépenses de gestion courante	41 755.64€	Impôts et taxes	328 539.80€
Dépenses financières	0	Dotations et participations	66 853.08€
Dépenses exceptionnelles	6 781.00€	Autres recettes de gestion courante	107 365.70€
Autres dépenses provisions	54.00€	Recettes exceptionnelles	€
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	483 566.01€	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	135 525€	Total recettes réelles	643 197.00€

## AR Prefecture

005-210501078-20250324-20\_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections) régie	154 495.75€
Total général	619 091.01	Total général	797 692.75€

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- *concernant les ménages* :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.61%**
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **82.87%**
  - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **10.75%**

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont de 66 853.08€ et subissent une baisse régulière chaque année, à compter de 2024 la commune perçoit la dotation biodiversité.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

En comparaison avec un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

**Le budget d'investissement** de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Des projets ont vu le jour en 2024 notamment l'aménagement de l'aire de jeux du Clos du Vas, l'acquisition d'un nouvel engin de déneigement

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire Taxe Aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les ventes de biens.

Il est possible aussi de récupérer en recette l'auto financement qui se dégage du fonctionnement,

Pour 2024, peu de subvention ont été perçues, en effet, les projets n'étant pas terminés elle seront perçues en 2025.

Pour 2024 :

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
----------	---------	----------	---------

**AR Prefecture**

005-210501078-20250324-20\_2025-BF

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

Solde d'investissement reporté		Affectation	211 318.31€
Remboursement d'emprunts		Virement de la section de fonctionnement	
		FCTVA	3 851.26€
Opérations	364 643.11€	Cessions d'immobilisations	135 525€
caution	1 120€	Taxe aménagement	1 213.47
Autres dépenses		Subventions	43 707.39€
Charges (écritures d'ordre entre sections) régie	56 313.75€	Emprunt	0
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	37 343€
Total général	422 076.86€	Total général	399 000.41€

c) Les projets réalisés de l'année 2024 sont les suivants :

**Op 81:** acquisition terrains : 396.00 €

**Op 103** aménagement village : 209 756.56€ principalement aménagement place Clos Du Vas,

**Op 130 :** réhab bat communal : 2 652.95€ Alarme mal entendant salle asso et travaux réseau informatique

**Op 161 :** valorisation sentiers : 2 400€ sentier Rocher Rouyre CPIE

**Op 139 :** val patrimoine : Études Lenne mine 2 000€

**Op 162:** vergers : Plantation arbres 499.99€

**Op 164 :** budget participatif : solde cabanon 3 332 €

**Op 166:** créat 2 appart co : Gilles GARRIGOU 2 160€

**Op 167:** local techn bas : Consuel et EDSB 1 059.31€

**Op 171** création appart combles PC 1 895.69€ Études LIGUORI

**Op 172** véhicule déneigement à usage pluriel : 99 215.60€ Achat chargeur

**Op 67** éclairage public : 16 708.74€ Cotisation B diag EP pose mat photovoltaïque

**Op 88 :** acqui matériel 5 596.27€

Groupe électrogène, barrières, perceuse, caméra recule, stores, 2radio

**Op 89 :** voirie : 19 020.00€ Goudron GOUTAUD et barrière Villaret

d) Les subventions d'investissements reçues :

Département :

Solde subv cloche église : 1 365.37€

Totalité subv biblio animation : 750€

CCB :

FFST solde subv rénov sentier : 630€

FSST : mat photovolt : 3 150€

FSST acompte cabanon : 714€

LE 24 MARS 2025